

Accueil > Outils de documentation, d'information > Les textes officiels > Le Bulletin officiel > 2010 > spécial n°9 du 30 septembre 2010

Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques

NOR : MENE1019796A
arrêté du 21-7-2010 - J.O. du 28-8-2010
MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'Éducation ; arrêté du 27-1-2010 modifié ; avis du CSE du 1-7-2010

Article 1 - Le programme des enseignements communs, des enseignements obligatoires au choix de langues vivantes et de l'enseignement facultatif de langue vivante 3 pour les classes de première et de terminale des séries générales, de la série sciences et technologies de la gestion, de la série sciences et technologies de la santé et du social, de la série techniques de la musique et de la danse et de la série hôtellerie est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la classe de première et 2012-2013 pour la classe de terminale.

Article 3 - Les dispositions des arrêtés suivants sont abrogées à compter de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la classe de première et 2012-2013 pour la classe de terminale :

- arrêté du 6 juillet 2004 relatif au programme de l'enseignement des langues vivantes en classe terminale des séries générales et technologiques ;
- arrêté du 15 juillet 2003 relatif au programme d'enseignement des langues vivantes en classe de première des séries générales et technologiques ;
- arrêté du 20 octobre 1992 modifiant l'arrêté du 15 avril 1988 modifié relatif aux langues régionales des lycées, pour y introduire les programmes des langues mélanésiennes ;
- arrêté du 17 septembre 1991 modifiant l'arrêté du 15 avril 1988 relatif aux langues régionales des lycées pour y introduire le programme des langues régionales des pays mosellans ;
- arrêté du 28 juin 1989 relatif aux programmes de danois dans les lycées ;
- arrêté du 25 avril 1988 relatif aux programmes des classes de première et des classes terminales des lycées d'enseignement général et technologique ;
- arrêté du 15 avril 1988 modifié relatif aux programmes de langues régionales des lycées ;
- arrêté du 24 mars 1987 relatif aux programmes de grec moderne dans les lycées ;
- arrêté du 11 août 1987 relatif au programme de japonais dans les lycées ;
- note de service n°96-085 du 19 mars 1996 relative à l'enseignement du turc ;
- circulaire n°72-233 du 15 juin 1972 relative à l'enseignement du néerlandais.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

LANGUES VIVANTES

CYCLE TERMINAL DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Enseignements communs de LV1 et de LV2

Enseignement facultatif de LV3

Enseignement spécifique de LV3 en série littéraire (L)

Enseignement spécifique de LV1 ou de LV2 approfondie en série littéraire (L)

Les objectifs généraux de la discipline langues vivantes (étrangères ou régionales)

Le programme du cycle terminal s'inscrit dans la continuité des programmes du collège et de la classe de seconde. Il prend appui sur le CECRL élaboré par le Conseil de l'Europe et vise à développer l'**autonomie** de l'élève dans la **pratique** des langues vivantes dans les activités langagières suivantes :

Réception

- compréhension de l'oral
- compréhension de l'écrit

Production

- expression orale en continu
- expression écrite

Interaction orale

En fin de classe de terminale générale et technologique, le niveau de compétence visé est pour :

- **la langue vivante 1 : B2** (utilisateur indépendant - niveau avancé)*
- **la langue vivante 2 : B1** (utilisateur indépendant - niveau seuil)*
- **la langue vivante 3 : A2** (utilisateur élémentaire - niveau intermédiaire)
- **la langue approfondie :**
 - . en langue vivante 1 : **C1** (utilisateur expérimenté - autonome)*
 - . en langue vivante 2 : **B2** (utilisateur indépendant - niveau avancé)

*Conformément à l'article D. 312-16 du code de l'Éducation.

Les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par l'entrée culturelle :

Gestes fondateurs et mondes en mouvement

Cette entrée est structurée autour de quatre notions :

- **mythes et héros**
- **espaces et échanges**
- **lieux et formes du pouvoir**
- **l'idée de progrès**

La mise en place d'un enseignement par groupes de compétences pour les enseignements communs favorise l'atteinte des objectifs visés.

Chaque niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues renvoie à un descripteur de capacités présenté plus loin qui en délimite les contours selon chacune des activités langagières présentées ci-dessus. Il détermine ce que l'élève doit être capable de faire dans la langue, au niveau attendu. Ces capacités permettent ainsi une progression et une évaluation plus fines et mieux ciblées des apprentissages. Le niveau de compétence de chaque élève s'apprécie à l'aune du niveau attendu.

Les groupes de compétences visent à centrer l'apprentissage autour d'une activité langagière dominante que l'on souhaite renforcer chez les élèves en prenant appui sur une ou plusieurs autres activités langagières dans lesquelles les élèves disposent de plus de facilités.

Si le code de l'Éducation distingue les niveaux attendus en fin de cycle pour la LV1 et la LV2, l'organisation en groupes de compétences permet de mieux prendre en compte le rythme de progression des élèves en termes d'acquis et de besoins, indépendamment du moment où l'apprentissage de la langue a commencé.

Compte tenu de la diversité des profils et des parcours linguistiques des élèves, on peut, tout en consolidant le niveau de compétence attendu, amorcer déjà une progression vers le niveau supérieur.

En LV3, le professeur peut aussi viser un niveau supérieur à A2 pour certains élèves déjà munis d'un acquis qui ne les met pas en situation de vrais débutants ou pour ceux présentant une appétence particulière pour la langue apprise.

Le nécessaire dialogue entre les professeurs doit permettre de mieux prendre en compte la compétence plurilingue des élèves et d'établir des passerelles entre les langues, y compris le cas échéant en LV3.

Le programme de seconde propose des indications en ce qui concerne les constituants de la langue et la variation linguistique. Elles ne seront pas reprises dans ce programme mais sont des outils de référence toujours valables pour le cycle terminal (Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010).

L'ouverture vers d'autres espaces d'apprentissage

L'autonomie de l'élève peut s'exercer pendant et en dehors de la classe avec pour objectif d'augmenter le temps d'exposition à la langue.

Les technologies de l'information et de la communication

Le recours aux technologies du numérique est incontournable, il permet d'augmenter les moments de pratique authentique de la langue tant dans l'établissement qu'en dehors de celui-ci. Il permet de renforcer les compétences des élèves à la fois en compréhension et en expression, notamment par :

- l'accès à des ressources numériques d'archives ou de la plus directe actualité (écoute de documents en flux direct ou téléchargés librement, recherches documentaires sur internet, etc.) ;
- la mise en contact avec des interlocuteurs aux quatre coins du monde (e-Twinning, visioconférence, forums d'échanges, bloc-notes numériques, messageries électroniques, etc.) ;
- une meilleure adaptation des réponses pédagogiques aux besoins des élèves (tableaux numériques, classes mobiles, laboratoires multimédia, espaces numériques de travail, etc.) ;
- un renforcement des entraînements individuels par l'utilisation d'outils nomades, avant, pendant ou après les activités de la classe (baladeurs, ordinateurs portables, tablettes et manuels numériques, etc.).

Le recours aux Tice s'avère également utile pour évaluer les compétences des élèves et assurer un suivi de leur progression.

L'accès à l'écrit

En LV1 et en LV2 plus particulièrement, la maîtrise de plus en plus étendue de l'écrit permet à l'élève d'accéder au plaisir de lire et d'écrire dans une autre langue. Il peut ainsi se livrer à la découverte autonome de textes, à la lecture en continu d'une œuvre intégrale, lecture qui peut être guidée et accompagnée par les indications du professeur. Il doit être initié et entraîné à l'utilisation d'outils tels que dictionnaires et grammaires.

L'élève peut aussi être invité à assurer la collecte, le classement en dossiers, éventuellement avec l'aide du professeur-documentaliste, puis l'exploitation, en fonction d'objectifs préalablement définis, de documents authentiques à étudier en classe.

La mobilité

L'ouverture sur l'extérieur et la mobilité permettent un contact direct avec les réalités des pays : voyages scolaires, échanges à distance avec des établissements étrangers ; correspondances, contacts avec l'assistant de langue ou avec d'autres locuteurs natifs dans l'établissement, séjours individuels, etc. Ces apports ne sont pas déconnectés des activités de la classe, ils sont au cœur

du dispositif d'apprentissage.

Enseignements communs de LV1 (B2) et de LV2 (B1)

Du niveau « seuil » B1 au niveau « avancé » B2

Passer du niveau seuil B1 au niveau avancé B2 dans l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues constitue un progrès important dans la maîtrise de la langue apprise. Si ces deux niveaux relèvent bien de celui de l'utilisateur indépendant, la différence qui les sépare représente un degré de complexité et d'autonomie supplémentaire que l'on peut résumer comme suit :

En **réception**, l'élève est capable :

- de comprendre l'essentiel de messages oraux élaborés (débat, exposés, émissions radiophoniques ou télévisées, films de fiction ou documentaires) et de textes longs, sur une gamme étendue de sujets ;
- de suivre une argumentation complexe énoncée dans un langage standard ;
- d'effectuer un travail interprétatif qui, au-delà de l'explicite, vise une compréhension de l'implicite ;
- d'identifier le point de vue du locuteur ;
- d'un grand degré d'autonomie en lecture.

En **production**, l'élève est capable :

- de s'exprimer de manière détaillée et organisée sur une gamme étendue de sujets relatifs à ses centres d'intérêt ou à ses domaines de connaissance ;
- de présenter, reformuler, expliquer ou commenter, de façon construite, avec finesse et précision, par écrit ou par oral, des documents écrits ou oraux comportant une information ou un ensemble d'informations, des opinions et points de vue ;
- de défendre différents points de vue et opinions, conduire une argumentation claire et nuancée.

En **interaction**, l'élève est capable :

- de participer à une situation de dialogue à deux ou plusieurs personnes, en s'exprimant avec spontanéité et aisance, y compris avec des locuteurs natifs ;
- de participer à des conversations assez longues tout en réagissant aux arguments d'autrui et en argumentant.

Gestes fondateurs et mondes en mouvement

Cette entrée permet de décoder la complexité des référents culturels qui sous-tendent les langues vivantes tant en parcourant leur histoire qu'en posant les enjeux du monde contemporain. Chaque notion du programme est abordée à travers le prisme d'un ou de plusieurs domaines proposés ci-après.

- **Arts (architecture, cinéma, musique, peinture, photographie)**
- **Croyances et représentations**
- **Histoire et géopolitique**
- **Langue et langages**
- **Littérature**
- **Sciences et techniques**
- **Sociologie et économie**

Ce croisement permet de problématiser le sujet abordé. Il est au cœur du projet de séquence et facilite l'appropriation des compétences linguistiques et pragmatiques en contexte.

On veillera à ancrer la problématique du projet de cours dans l'une des quatre notions :

Mythes et héros

Le mythe évoque la condition humaine dans son ensemble, son histoire transmise d'abord oralement et souvent incarnée par un héros, un lieu ou une communauté. Interroger les mythes, c'est s'intéresser aux héros et aux récits qui fondent une identité collective. Le caractère universel du mythe permet de mettre en évidence la façon particulière dont chaque aire culturelle interprète l'expérience humaine et construit des œuvres pour l'exprimer. Chaque époque emprunte et réactualise certains mythes ou en crée de nouveaux.

Le héros peut être un personnage fictif ou réel qui a marqué la tradition, l'histoire, la vie

quotidienne. La culture populaire et la contre-culture ne cessent de produire leurs propres héros (folklore, bandes dessinées, etc.).

Espaces et échanges

Une société peut être abordée du double point de vue de sa cohésion et de son ouverture, ce qui amène à s'interroger sur son inscription dans le monde. La géographie des circuits commerciaux et des réseaux d'influence, mais aussi les découvertes et la conquête de terres nouvelles constituent des aires culturelles qui dépassent souvent les frontières des États.

La frontière comme limite entre deux espaces sera vue tantôt comme protection contre l'autre ou au contraire ouverture et appel vers un espace plus grand. L'espace peut évoluer et prendre des contours variés : réappropriation des espaces symboliques, perte des repères dans les villes mondes, invention de nouveaux modèles d'échanges, constitution de grands ensembles régionaux, espaces réels, espaces virtuels.

On constate aujourd'hui qu'en dépit d'une grande inégalité au niveau des développements, le monde n'a jamais été aussi intégré, tant les liens de toute nature entre peuples et pays sont devenus étroits. Les échanges de toutes sortes, les « emprunts » de langue à langue, de culture à culture en littérature, dans les arts, les sciences, les techniques, la philosophie, la religion, les institutions politiques et sociales et plus généralement dans les usages quotidiens, ont pris une nouvelle ampleur dans l'unification des espaces et des peuples, des langues et visions du monde. Chaque société est ainsi travaillée par des conflits entre particulier et universel, que recourent souvent des oppositions entre tradition et modernité.

Lieux et formes du pouvoir

Le pouvoir est à la fois source de l'intégration politique, sociale et personnelle et révélateur des tensions et des conflits au sein du groupe. Le pouvoir s'exerce à travers un ensemble de relations complexes subies ou acceptées, souvent intériorisées. Le pouvoir implique aussi des contre-pouvoirs : comment limite-t-on le pouvoir, comment lui résiste-t-on ?

Cette notion peut être abordée à titre d'exemple sous les angles suivants :

- lieux institutionnels emblématiques du pouvoir (Cour, château, parlement, prison, tribunal, capitales, etc.) ;
- pouvoir des médias (la presse, « quatrième pouvoir », l'opinion publique, etc.) ;
- goût du pouvoir et résistance au pouvoir (les personnalités qui font l'histoire, les grandes figures, la désobéissance civile, la guerre et le pacifisme) ;
- pouvoir et conquêtes (luttres pour l'égalité et la liberté, conquêtes et reculs ; la question de la parité ; le droit de vote) ;
- arts et pouvoir (sa représentation, sa mise en scène ; la soumission : louanges, art officiel ; la dénonciation : satire, fable, caricature) ;
- langue et pouvoir.

L'idée de progrès

Considéré comme outil principal d'orientation dans la complexité du monde, le concept de progrès a accompagné les grands moments de l'histoire. Il traverse et bouscule les héritages et les traditions, entraînant une grande variété de processus d'évolution ainsi que des résistances face au changement.

Relayé par un développement des technologies de pointe, une accélération des avancées scientifiques et techniques, le culte de la nouveauté et du progrès fait l'objet, ces dernières décennies, d'une prise de conscience accrue des conséquences possibles qui en résultent.

À partir de documents authentiques de toute nature, contemporains ou antérieurs, il convient de donner aux élèves des éléments de contextualisation qui leur permettent d'établir des relations pour mieux appréhender les enjeux relatifs à l'idée de progrès.

Cette notion permet notamment d'aborder :

- les effets du progrès sur le fonctionnement des sociétés (nouvelles libertés, nouvelles contraintes et nouvelles aliénations) ;
- l'impact sur les codes de la communication (évolution des langues et langages) ;
- l'éthique du progrès et la responsabilité ;
- la vision diachronique des arts et des techniques ;
- la notion de modernité et d'avant-garde dans les arts ;
- l'illusion du progrès, les utopies.

Les relations avec les autres enseignements

L'enseignement des langues vivantes mobilise des compétences et des savoirs partagés par

d'autres disciplines. Ces relations indiquées explicitement aux élèves sont recherchées et exploitées, notamment lorsqu'elles concernent :

- **en français**, l'histoire littéraire et culturelle, l'étude des genres et des textes dans leur singularité et leurs significations, mais aussi l'étude de la langue dans ses diverses situations de communication impliquant des registres et des types de discours adaptés ;
- **en histoire et géographie**, l'acquisition de connaissances et d'outils de compréhension du monde contemporain, dans une vision dynamique et distanciée qui fonde une démarche portant sur l'analyse de document, l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique ;
- **dans les enseignements artistiques**, l'approche sensible des œuvres représentatives de diverses cultures, et la recherche du sens ;
- **l'enseignement d'une discipline en langue étrangère.**

L'histoire des arts éclaire sous un autre angle l'histoire générale, la culture et la pensée des pays concernés.

Les périodes historiques retenues pour l'enseignement de l'histoire des arts ne constituent pas un cadre limitatif imposé. Toutefois, la liste des domaines et thèmes proposés pour cet enseignement a un lien direct avec les notions du programme culturel de langue vivante et permet ainsi un réel travail interdisciplinaire.

Cette liste n'est évidemment pas limitative, et n'exclut pas les enseignements scientifiques. Outre l'évident bénéfice intellectuel de la mise en convergence des enseignements, ces rapprochements permettent un gain de temps et d'efficacité : l'élève comprend et assimile mieux lorsque le thème abordé en classe de langue a déjà été étudié dans une autre discipline ; il participe d'autant mieux à l'activité linguistique s'il peut mobiliser les connaissances acquises à cette occasion. Inversement, l'éclairage apporté par le cours de langue est un adjuvant précieux pour l'étude de la notion ou du thème abordé par d'autres disciplines ; dans les deux cas, l'élève gagne en plus large perspective.

Enseignement de LV3 facultatif et spécifique (série L) : niveau A2

L'apprentissage d'une troisième langue vivante au cycle terminal s'adresse à des élèves qui, du fait de leur âge, ont en général une meilleure capacité d'observation, de réflexion, de conceptualisation, et ont déjà acquis au cours de leur scolarité :

- des connaissances sur le fonctionnement des langues ;
- des stratégies d'apprentissage et des méthodes de travail ;
- une plus grande maturité qui les pousse à s'intéresser à des aspects de civilisation plus diversifiés, à des thèmes touchant directement aux réalités actuelles.

Ce sont autant d'atouts qui, joints à un désir de découvrir de nouveaux espaces, de se doter de moyens pour une plus grande mobilité dans un monde globalisé, et y communiquer effectivement, facilitent les apprentissages et permettent d'inscrire cet enseignement dans une progression plus rapide, rendant les acquis plus immédiatement utilisables.

La LV3 offre à chacun l'occasion d'élargir son répertoire linguistique dans une palette diversifiée qui fait toute leur place aux langues moins présentes en LV1 et LV2. L'élève qui entreprend l'étude d'une troisième langue manifeste souvent pour celle-ci un intérêt personnel particulier, déterminé par ses acquis scolaires antérieurs, parfois son histoire familiale, ou sa curiosité intellectuelle. Dans tous les cas il s'agit d'apports positifs sur lesquels il convient de s'appuyer. Ces acquis scolaires ou extra-scolaires ont forgé des compétences linguistiques et culturelles que l'élève peut réinvestir dans l'apprentissage de la troisième langue. Le transfert de ces capacités n'est certes pas automatique. Le professeur s'efforce d'en tirer parti ou de le susciter.

Cet enseignement s'étend sur une période plus courte que pour la LV1 ou la LV2 ; toutefois la démarche est la même : l'enseignement y est organisé dans la même perspective de communication, portant sur une langue usuelle et authentique.

Le lexique et la grammaire font l'objet d'une progression raisonnée et programmée.

Le lexique donne lieu à un apprentissage systématique. De même que pour la grammaire, on distingue le lexique qui doit être acquis, mémorisé - pour être réutilisé -, du lexique qui n'est vu qu'en reconnaissance, et qui ne sera repris qu'ultérieurement. Les mots retenus sont regroupés par thèmes ou par champs, et toujours découverts en contexte, ou dans des situations de

communication.

Il en va de même de la grammaire, qui n'est jamais abordée ex abrupto ni présentée de façon exhaustive à ce niveau d'apprentissage. Là aussi la distinction est opérée entre les faits qui doivent être explicités - pour être réutilisés - et ceux dont l'explicitation - partielle et progressive - sera différée au jour où l'élève aura intégré intuitivement de lui-même le mécanisme mis en œuvre empiriquement.

La compétence de communication acquise en classe de seconde est développée au cycle terminal. La compréhension s'affine, l'expression gagne en complexité, en degré d'abstraction et en autonomie. L'oral reste prioritaire, mais l'écrit occupe une place plus importante qu'en classe de seconde.

L'élève poursuit son initiation à l'utilisation d'outils tels que le dictionnaire et la grammaire, pour lui permettre de développer une activité autonome.

Le contenu et l'intérêt culturel des supports - authentiques, de nature et de longueur variables, éventuellement adaptés - permettent d'effectuer dans des conditions plus naturelles et plus motivantes l'apprentissage linguistique, en même temps que l'initiation aux sociétés où la langue est parlée.

Enseignement spécifique à la série L de LV1 ou LV2 approfondie : niveau C1 ou B2

L'enseignement approfondi permet à l'élève d'intensifier sa pratique des langues tout particulièrement à l'oral. Il offre au professeur un cadre privilégié pour mettre en place des modalités de travail innovantes :

- suivre et exploiter des conférences et des émissions radio ou télédiffusées ;
- prendre part à des débats et des tables rondes ;
- réaliser des expositions photographiques, des films d'animation, des courts-métrages, des interviews ou des reportages ;
- créer et animer un forum sur internet, des blocs-notes numériques audio, des cartes postales sonores numériques, des bandes dessinées et des livres numériques ;
- commenter, dans les conditions du direct, une manifestation culturelle ou sportive ;
- participer à un projet d'échanges scolaires et culturels avec un autre établissement partenaire ;
- mettre en scène des situations de médiation ; etc.

Tout en abordant les notions culturelles du programme, il s'agit d'en approfondir certains aspects - y compris dans une approche complémentaire et contrastive des langues pratiquées.

Le passage d'une langue à l'autre, le travail en réseau grâce aux technologies de la communication et la mobilité internationale enrichissent le parcours de l'élève. Ces modalités confèrent davantage d'aisance et d'autonomie à une pratique de la langue en phase avec le monde contemporain.

Ces nouvelles formes de travail impliquent l'exposition à une langue riche et authentique ainsi qu'une maîtrise approfondie des outils Tice pour créer et animer un diaporama, élaborer et modérer un site ou un forum internet, télécharger des séquences et des émissions, enregistrer et retravailler du son et des images.

Du niveau « avancé » B2 au niveau « autonome » C1

Le passage du niveau B (utilisateur indépendant) au niveau C (utilisateur expérimenté) marque un nouveau changement d'échelle dans la maîtrise de la langue.

En réception, l'élève est capable :

- de comprendre dans le détail des interventions ou des textes longs et complexes, qu'ils se rapportent ou non à son domaine de connaissance ;
- d'apprécier les différences de style et d'identifier les points de vue, explicites ou implicites.

En production, l'élève est capable :

- de s'exprimer sur des sujets complexes de manière détaillée et pragmatique pour parvenir à ses fins ;

- de susciter une réaction, un sentiment précis chez son interlocuteur en utilisant une langue sûre et un style approprié.

En interaction, l'élève est capable :

- de s'exprimer avec spontanéité et pertinence sur des sujets abstraits, complexes et non familiers ;
- de maîtriser les contenus et les codes et argumenter de manière pertinente.

Descripteurs des capacités des niveaux A1 à C1

